



# HUDIVILLER



hudiviller.fr



Commune d'Hudiviller



## AU SOMMAIRE

- VIDÉOPROTECTION
- PRÉVENTION
- MARCHÉ GOURMANDE
- MINUTE VERTE
- INFO PRATIQUE : LES TRAVAUX



## VIDÉOPROTECTION

Bonjour à toutes et à tous.

Dans quelques jours vous allez voir un peu d'agitation autour de certains pylônes électriques ou téléphoniques de la commune.

Il s'agit de travaux préparatoires à la mise en place du système de vidéoprotection qui va être installé sur notre territoire.

Ce système comprendra des caméras à lecture de plaques pour suivre les flux d'entrées et de sorties dans le village, mais aussi certaines caméras panoramiques. Les matériels choisis sont autorisés par la préfecture qui s'assure que les caméras ne filment aucun domaine privé, uniquement les voies communales.

L'installation des caméras, prévue courant Juin, nous permettra, je l'espère, de lutter contre certaines incivilités et de faire rebrousser chemin à une certaine forme de délinquance.

Pour le financement, nous sollicitons deux fonds principaux :

Tout d'abord un fonds d'état, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) qui peut abonder jusqu'à 30% du coût du projet.

Et en même temps un fonds de la région, réservé aux travaux de vidéo protection, pouvant donner lieu à un financement à hauteur de 50% maximum.

Vous le voyez, cet investissement important pour la commune bénéficie d'aides conséquentes qui limiteront l'impact sur notre budget.

Je tenais à vous informer de l'avancée de ce projet voté en Juin 2022 et dans l'attente de son complet achèvement, je vous dis à bientôt dans les rues de notre village

**Patrick OSTER**





## PRÉVENTION

Après avoir colonisé le sud de la France, le moustique tigre est annoncé dans notre région. Il est potentiellement porteur de maladies comme la Dengue, le chikungunya ou le virus du zika

### Moustique tigre Nous avons tous un rôle à jouer !



#### Le reconnaître

- Silencieux et diurne, il pique plutôt le jour,
- Rayé blanc et noir,
- Mesure moins de 0,5 centimètre.



#### Prévenir sa prolifération

- Vider et retourner les seaux, coupelles, vases...,
- Ranger, à l'abri de la pluie, les seaux, le matériel de jardinage, les jouets...,
- Recouvrir les bidons de récupération d'eau à l'aide d'un filet moustiquaire ou de tissu,
- Curer les gouttières.

#### S'en protéger

- Porter des vêtements longs, amples et clairs,
- Utiliser des répulsifs cutanés et des moustiquaires.



Participez à sa surveillance en signalant sa présence sur :  
[signalement-moustique.anses.fr](https://signalement-moustique.anses.fr)





# MARCHÉ GOURMANDE

La dixième édition



LE PETIT JOURNAL  
MAI 2023

C'est devenu une tradition : Le 8 mai à Hudiviller, c'est la marche gourmande.

Un succès qui ne se dément pas, avec cette année, 150 participants pour parcourir les 11 km du circuit choisi par les bénévoles.

Les casseroles étaient de sortie mais silencieuses pour offrir aux courageux marcheurs du réconfort à chaque étape.



## LA MINUTE VERTE

### L'HÔTEL À INSECTES

Rappel : Les petites bêtes ne mangent pas les grosses



Petite boîte remplie de paille avec ouvertures pour les chrysope et planchette d'envol pour les bourdons

Bois mort troué pour les mégachilles



Pommes de pin et mousse pour coccinelles



Planchettes de bois pour les guêpes potières

Pot rempli d'herbes sèches pour les perce-oreilles



Bûche percée de trous pour osmies

Briques creuses remplies de terre pour les abeilles



Souches et feuilles mortes pour les carabes



Tas d'écorces pour les cloportes



Fagots de tiges creuses pour les syrphes

Pierres plates, tuiles et tas de végétaux pour les staphylins



Les Abeilles sont des pollinisatrices, : elles assurent le développement de la plupart des plantes.



La coccinelle éloigne les pucerons et protège vos plants contre les aleurodes, l'oïdium, les acariens et les cochenilles.

Le carabe s'attaque aux ravageurs . Il élimine les limaces, les vers gris et blancs .



La chrysope peut manger de 200 à 500 pucerons au cours de son développement.



Le cloporte consomme des débris de végétaux et des cadavres de petits animaux participant au recyclage de la matière organique morte.

Le staphylinid participe au recyclage de la matière organique et s'attaque aux acariens, cochenilles, mouches, limaces et bien d'autres nuisibles.





# CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE FAIRE DES TRAVAUX

## Quelles autorisations, pour quels travaux ?

**DP : Déclaration Préalable**  
**PC : Permis de Construire**

**TOIT**  
Tuiles (réfection de toiture) : **DP**  
Auvent, préau  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**

**PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP**

**FAÇADE, RAVALEMENT : DP**

**CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP**

**TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)**  
• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**GARAGE**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**  
• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

**PISCINE**  
• < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**  
• < 100 m<sup>2</sup> ouverte : **DP**  
• < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**  
• > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP**

**VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 40 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 40 m<sup>2</sup> : **PC**

**PORTAIL DP**

**CABANE BOIS OU BÉTON**  
• < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**  
• < 20 m<sup>2</sup> : **DP**  
• > 20 m<sup>2</sup> : **PC**

**DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :**  
• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.  
• Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.  
**Attention :** il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](http://Service-Public.fr)

Attention, d'autres contraintes liées au Plan Local d'Urbanisme peuvent entrer en compte, n'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou sur le géoportail de l'urbanisme : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

